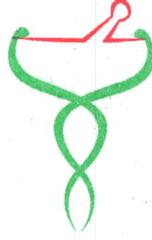


الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة الصناعة الصيدلانية
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

AGENCE NATIONALE DES PRODUITS
PHARMACEUTIQUES
A.N.P.P



الوكالة الوطنية للمواد الصيدلانية
w.p.g.g

N° 10/MIP/ANPP/DG/NOTE/2023

Alger, le 20/02/2023

NOTE

AUX ETABLISSEMENTS PHARMACEUTIQUES

Dans le cadre de la demande de validation du laboratoire de contrôle de qualité, l'établissement pharmaceutique demandeur est tenu de répondre, par un plan d'actions correctives aux réserves émises dans le rapport d'audit, dans un délai n'excédant pas trente (30) jours, à compter de la date de notification.

Le plan d'actions correctives doit préciser un échéancier de la levée des réserves dans un délai n'excédant pas six (06) mois.

A l'issu de l'échéancier proposé par l'établissement pharmaceutique demandeur, un audit de suivi est programmé par les services concernés de l'agence nationale des produits pharmaceutiques, pour contrôler sur site la véracité et l'efficacité des actions correctives réalisées.



Le Directeur Général

الوكالة الوطنية للمواد الصيدلانية

مسير

دليح الشريف

Lot Géraud, Petit Staoueli (site du Nouvel Institut Pasteur) Dely Ibrahim, Alger / Algérie

Tél.: + 213 (0) 23 36 75 13 / + 213 (0) 23 36 75 22 Fax : + 213 (0) 23 36 75 23 - Email : direction_generale@anpp.dz

Annexe : Oran - Laboratoire d'Hygiène - Rue Benaouali El-Houari, Gambetta Oran - Tél/Fax : + 213 (0) 41 42 91 82

Constantine / laboratoire d'Hygiène - Cité Daski, Sidi Mabrouk - Constantine - Tél/Fax : 213 (0) 31 61 38 01